

Soirée UNESCO

17 octobre 2019 - Maison Orré – 18h00

Discours de Madame Evelyne DECORPS,
Préfète, administratrice supérieure des TAAF

Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre Lucien GIUDICELLI , représentant Monsieur le Préfet de La Réunion,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Mesdames, Messieurs les élus représentants les collectivités locales,

Mesdames, Messieurs les magistrats,

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames, Messieurs les officiers supérieurs et commandants,

Mesdames Messieurs les directeurs et chefs des services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat,

Mesdames Messieurs en vos titres et qualités,

Mesdames Messieurs, Chers amis,

« Chaque chose dans la nature donne à l'homme le fruit qu'elle porte, le bienfait qu'elle produit. Tous les objets servent l'homme, selon les lois qui leur sont propres ; le soleil donne sa lumière, le feu sa chaleur, l'animal son instinct, la fleur son parfum.

C'est leur façon d'aimer l'homme. Ils suivent leur loi, et ne s'y refusent pas et ne s'y dérobent jamais ; l'homme doit obéir à la sienne.

Il faut qu'il donne à l'humanité et qu'il rende à la nature ce qui est sa lumière à lui, sa chaleur, son instinct et son parfum, l'amour. »

Que l'homme rende à la nature sa chaleur, son instinct, son parfum, qu'il lui donne son amour : j'ai là invoqué le poète Victor HUGO qui, il y a 110 ans, sensibilisait déjà nos semblables à leur responsabilité au respect dû à la nature. L'écrivain l'assure : l'Humanité en sortira *éclairée*.

Un pas vers cette *lumière* fut franchi le 5 juillet dernier, lorsqu'à l'occasion de sa 43ème session à Bakou, où je me trouvais en compagnie de Madame Ségolène Royal, Ambassadrice en charge des pôles, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a inscrit les Terres et mers australes françaises – archipels Crozet et Kerguelen, îles Saint-Paul et Amsterdam ainsi que leurs zones maritimes protégées – sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Il s'agit du plus vaste bien jamais inscrit. Cette inscription salue la biodiversité unique de ces espaces marins et terrestres, et leur niveau de conservation exemplaire. Elle constitue également une reconnaissance internationale et unanime du travail remarquable mené depuis près de 15 ans par la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises dans cet espace classé depuis 2006 Réserve naturelle nationale.

Les Terres et mers australes françaises deviennent le 5ème bien naturel français inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (après les cirques et remparts de la Réunion, le golfe de Porto en Corse, les lagons de Nouvelle-Calédonie et la chaîne des Puys). Elles sont aussi désormais le 50ème site marin Patrimoine mondial, et rejoignent le réseau des sites inscrits du subantarctique que sont Heard et MacDonalld puis Macquarie en Australie, les territoires britanniques Gough and Inaccessible, et les îles subantarctiques néo-zélandaises.

Les trois critères défendus par les TAAF et retenus par l'Unesco sont :

- le Critère 7 : Les Terres et mers australes françaises forment un des derniers lieux de « naturalité » au monde ayant conservé le caractère sauvage de son patrimoine naturel,

- le Critère 9 : Situées à la convergence de trois fronts océaniques et présentant de larges plateaux continentaux, les Terres et mers australes françaises sont des territoires extrêmement productifs au sein d'un océan relativement pauvre, permettant le développement d'un réseau trophique riche et diversifié.

- le Critère 10 : Site d'exception pour la conservation de l'avifaune mondiale, les Terres et mers australes françaises hébergent plus de 50 millions d'oiseaux issus de quelque 47 espèces. Pour 16 de ces espèces, près de la moitié de leur population mondiale se reproduit sur les îles. On y trouve notamment la plus grande population de manchots royaux et d'albatros de Carter au monde, ainsi que 8 espèces endémiques telles que l'emblématique albatros d'Amsterdam, l'un des oiseaux les plus rares de la planète.

Elles concentrent également de larges populations de pinnipèdes, dont la 2e plus grande au monde d'éléphants de mer du Sud et la 3e plus importante d'otaries à fourrure antarctique de la planète,

mais aussi des cétacés, dont notamment le dauphin de Commerson sous-espèce endémique de Kerguelen.

La beauté simple et directe des photographies exposées tout autour de vous en est une expression très réussie. Ces immenses colonies d'oiseaux et de mammifères marins séjournent au sein de paysages volcaniques grandioses, et de vastes masses océaniques essentielles à la régulation du cycle du carbone au niveau mondial. On sait aujourd'hui à quel point il est fondamental de conserver ces puits de carbone pour limiter les effets du changement climatique.

Thomas Edison disait que : « *Jusqu'à ce que l'homme puisse reproduire un brin d'herbe, la nature peut rire de ses prétendues connaissances scientifiques.* ». Ce sont pourtant bien les connaissances scientifiques acquises par l'homme qui sont aujourd'hui le meilleur bouclier de la nature. Chaque jour elles nous permettent de mieux la comprendre pour encore mieux la protéger.

Les Terres et mers australes françaises sont en effet des terres de sciences, où depuis plus d'un demi-siècle, le vivant, la Terre et l'Univers sont scrupuleusement étudiés par une communauté scientifique dynamique, sous la coordination d'abord de la Mission de recherche des TAAF, puis de l'Institut français Paul-Emile Victor.

Cette inscription Unesco, outre le fait qu'elle couronne le travail mené au cours des années par les scientifiques et par les équipes de la Réserve, est une reconnaissance et une mise en lumière des efforts, et des résultats obtenus, sur la scène internationale. De plus, l'inclusion des TAAF au sein des gestionnaires du patrimoine mondial marin, nous permettra de contribuer aux réflexions et problématiques portées par ce réseau des grandes aires marines protégées mondiales.

Bien avant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, les équipes se sont mobilisées pour faire reconnaître au niveau international l'exemplarité de gestion de cette immensité naturelle. L'inscription sur la liste verte de l'UICN en décembre dernier fut une étape déterminante dans le processus UNESCO.

La mise en œuvre d'un plan de gestion ambitieux constitue une véritable feuille de route du territoire et fixe plus de 90 actions et objectifs à mettre en œuvre dans les 10 ans à venir.

Elle implique une gouvernance regroupant l'Etat, la communauté scientifique, des personnalités qualifiées et des représentants de la société civile siégeant au sein de 2 instances consultatives de gestion : le comité consultatif de la Réserve naturelle et le conseil scientifique, qui fournissent des avis scientifiques et techniques sur toute question qui concerne la Réserve et nous conseillent dans la mise en œuvre de nos orientations de gestion.

Cette inscription nous oblige donc collectivement à améliorer la préservation de cette biodiversité remarquable, et d'assurer une gestion exemplaire du site en garantissant la réalisation d'activités durables compatibles avec les enjeux de conservation.

Je sais d'ailleurs pouvoir compter sur les moyens de l'action de l'état en mer grâce à l'action menée sous la responsabilité de Monsieur le Préfet. La contribution de la Marine nationale est déterminante, par le déploiement de ses navires qui permet la préservation des ressources biologiques de nos espaces maritimes.

Nous poursuivrons dans les Australes le suivi rigoureux du nombre de visiteurs, des activités de tourisme et de l'accès aux espaces, pour faire en sorte qu'aucune augmentation de l'utilisation ne puisse mettre en péril les écosystèmes et habitats fragiles du bien,

Nous poursuivrons également les programmes de contrôle des effets des espèces exotiques envahissantes dans le bien, et veillerons à mettre en place des mesures strictes de biosécurité pour atténuer la possibilité de nouvelles introductions ou leur propagation

Nous maintiendrons, et renforcerons si nécessaire, en nous appuyant sur l'expertise du MNHN, les mesures qui sont en vigueur pour réglementer de manière rigoureuse la pêche commerciale dans la zone économique exclusive (ZEE) et lutter contre la pêche illicite. De nombreux défis restent encore à relever, notamment dans la réduction importante des captures accessoires (essentiellement raies et requins) et dans la lutte contre la déprédation.

La gestion de cet espace repose sur la combinaison de politiques publiques menées depuis plusieurs années par le gouvernement français, notamment par le ministère de la transition écologique et solidaire, et mises en œuvre par la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises.

Ces politiques ont été rappelées et seront renforcées par les engagements pris par le Président de la République au cours des Conseils de défense écologique en mai dernier ; par la Ministre de la transition écologique et la Secrétaire d'état lors du Congrès des Réserves naturelles qui s'est tenu au Parc des Ecrins en juin ; plus récemment au Conseil National de la biodiversité », et enfin la semaine prochaine au Congrès des Aires marines protégées à Biarritz.

Le Président devrait à nouveau s'exprimer à l'occasion de la COOP 25 en Chine, du congrès mondial de l'UICN qui se tiendra à Marseille en 2020. Enfin, les Terres Australes et Antarctiques françaises partageront leur expérience de gestion avec les autres pays concernés de la région au 4^{ème} Forum International sur le subantarctique, qui se déroulera à Hobart en Tasmanie les 29 et 30 juillet prochains.

Nous allons maintenant vous présenter un court film dédié à un espace immense éloigné de tout continent, un oasis au cœur de l'océan austral, un sanctuaire aux millions d'oiseaux, le royaume des mammifères marins : bienvenue dans les Terres et mers australes françaises, patrimoine mondial !

Je tiens à saluer le travail du réalisateur Jacques Ledoux, présent ce soir et missionné par les TAAF pour valoriser le bien par des films documentaires.

Je souhaiterais également remercier, devant vous tous, l'ensemble des directions et services des TAAF.

Notamment l'équipe de la direction de l'environnement et de la réserve, pour le travail remarquable accompli dans la constitution, le suivi et la présentation du dossier Unesco, dans l'accompagnement des observateurs de l'UICN, et pour tout ce qu'elle continue de mener à la fois pour conforter les actions entreprises et dessiner les futurs projets de préservation des milieux marins.

Je ne voudrais pas oublier l'équipe des Services techniques, qui permet la réalisation de toutes nos opérations sur le terrain. Et bien entendu saluer le Commandant EYSSAUTIER du Marion Dufresne, notre mythique navire dont le nom et la silhouette sont liés à l'histoire des Terres australes et antarctiques françaises.

Mesdames, Messieurs, avant de vous inviter à poursuivre les échanges autour d'un cocktail, je terminerai, comme j'avais commencé, par quelques mots de Victor HUGO qui constatait :

« C'est une triste chose de penser que la nature parle, et que le genre humain n'écoute pas. »

Et bien non ! En votre présence ce soir dans les jardins de la Maison Orré, et pour cette inscription d'envergure mondiale que nous célébrons ensemble, j'espère vous avoir convaincus, ne serait-ce que partiellement, que les TAAF sont à l'écoute de la nature et des engagements de notre pays.

Je vous remercie pour votre attention.

Evelyne DECORPS,
Préfète administratrice supérieure des TAAF.